

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 février 2016**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 février 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Jean-Marie TARISSÉ suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Philippe SALASC à Monsieur Jean-François SOTO, M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Lucie TENA à M. Gérard CABELLO, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT

Excusés :

Madame Viviane RUIZ

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1,

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles R133-2, R133-4 et L134-5 ;

Vu la délibération n°91-2006 en date du 20 novembre 2006 portant création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) – OTI,

Vu les statuts de l'Office de tourisme intercommunal fixant à :

- dix-sept (conseillers communautaires) le nombre de représentants de la communauté de communes,
- quatorze représentants des sociaux professionnels du territoire assortis de quatorze suppléants sur candidature volontaire de ces derniers,
- deux membres qualifiés désignés directement par le Président.

Vu la délibération n°993 en date du 25 avril 2014 par laquelle le conseil communautaire avait désigné Monsieur Jean-Claude Marc en qualité de suppléant de Madame Martine BONNET pour siéger au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la démission de Monsieur Jean-Claude Marc de ses mandats de Maire et conseiller communautaire,

Considérant qu'il y a lieu de tirer les conséquences de cette démission et de procéder à son remplacement au sein de cet organisme,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs ;


Considérant que l'Assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant de Madame Martine BONNET pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal pour la durée du mandat restant à courir.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1250 le 23/02/16 Publication le 23/02/16 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 23/02/16 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160222-lmc177844-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> 
--	--